

74^e CONCOURS DE GENÈVE INTERNATIONAL MUSIC COMPETITION



PERCUSSION & COMPOSITION
PERCUSSION RULES

CONCOURS DE GENÈVE INTERNATIONAL MUSIC COMPETITION



Maria José
Fondation Reine Marie José

74^e CONCOURS DE GENEVE

9 - 21 Novembre 2019

PERCUSSION

I. CONDITIONS GENERALES

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le 74^e Concours de Genève est ouvert, sans distinction de sexe ou de nationalité à toutes et tous les percussionnistes né-e-s après le 30 octobre 1989. Aucune dérogation ne sera acceptée.

Les candidats qui auraient par le passé déjà obtenu un Premier Prix du Concours de Genève ne sont pas autorisés à se représenter dans la même discipline.

INSCRIPTIONS

On est prié de s'inscrire directement sur notre site www.concoursgeneve.ch (possibilité de télécharger tous les documents requis : photos, vidéos, etc).

Le délai d'inscription est fixé au 2 mai 2019.

L'inscription ne sera définitive qu'après réception des documents suivants (par téléchargement de fichiers – merci de veiller à la qualité des fichiers):

- Une justification officielle de l'âge du/de la candidat-e (copie de la carte d'identité ou du passeport).
- Un bref curriculum vitae (études, lieux, professeurs, activités professionnelles, récompenses).
- Le programme complet proposé par le/la candidat-e lors des différentes épreuves (avec possibilité de le modifier encore jusqu'au 15 juillet 2019).
- Deux portraits différents et récents, en couleur et d'excellente qualité (min. 300dpi).
- **Un enregistrement vidéo récent (moins de 12 mois)** avec le programme de la présélection. Spécificités techniques telles que décrites à l'article suivant.
- L'enregistrement sera accompagné d'une **attestation** (une simple lettre suffit) certifiant son authenticité et son intégrité, signée par un professeur ou par le technicien ayant effectué la captation. La lettre devra indiquer **le lieu et la date de l'enregistrement de chaque pièce**.
- Une fiche technique détaillée pour chacune des pièces, à la fois pour les instruments nécessaires mais aussi pour tout ce qui touche à l'installation électronique de diffusion (son et vidéo). Voir dans l'annexe les spécifications techniques proposées par le concours.

Pour toute question ou tout problème relatifs à l'inscription, prière de nous contacter à l'adresse : application@concoursgeneve.ch

DONNEES TECHNIQUES DES ENREGISTREMENTS VIDEO

Fichier vidéo récent (moins de 12 mois) de très bonne qualité contenant uniquement le programme exigé pour le dossier de présélection (**pas de fichier posté sur Youtube**).

Nous recommandons de prêter une grande attention à la qualité de la prise de son, afin de donner au Jury de présélection le maximum de chances de juger de l'interprétation.

En cas de difficulté pour envoyer les fichiers via notre portail d'inscription, il est possible de faire parvenir le fichier via un service de transfert.

CAPTATION

a) Les œuvres doivent être enregistrées **dans leur intégralité et sans AUCUN montage** (donc sans coupures). Les micros doivent être placés à une distance permettant une bonne qualité sonore.

A l'image, le plan doit être fixe et large, de face, montrant l'interprète et tous ses instruments.

b) Les mouvements ou les différentes pièces doivent être **séparés** et enregistrés sur des fichiers différents.

c) Les enregistrements publics sont acceptés s'ils respectent les conditions de captation décrites ci-dessus.

d) Il est possible d'enregistrer les différentes œuvres à différents moments et dans différents lieux, pour autant que les règles soient respectées.

TAXE D'INSCRIPTION

MONTANT DE LA TAXE:

La taxe d'inscription au Concours de Genève 2019 est de **CHF 250.- (deux cent cinquante francs suisses)** à payer en une seule fois.

Le paiement par chèque n'est pas accepté.

La taxe d'inscription n'est remboursée en aucun cas.

CONDITIONS DE PAIEMENT

- Par carte de crédit (Visa ou Eurocard / Mastercard) directement sur notre site internet.
- Par virement bancaire (**dans ce cas, les candidats devront nous faire parvenir avec les documents d'inscription une copie de leur paiement**).

Coordonnées de la Banque :

Banque Cantonale de Genève

Quai de l'Île 17

Case postale 2251

CH - 1211 Genève 2

N° Swift: BCGECHGG

N° IBAN : CH 33 0078 8000 S 077 6119 5

N° Compte: S 776.11.95

N° Clearing : 788

Titulaire du Compte : Concours de Genève

HEBERGEMENT, FRAIS REPAS ET TRANSPORT, ASSURANCES

HEBERGEMENT

L'Association des Amis du Concours de Genève propose aux candidats qui le demandent, et dans la mesure des disponibilités, un **hébergement gratuit** en chambre individuelle dans des **familles d'accueil**. Le candidat est prié de contacter sa famille au minimum 15 jours avant le début des épreuves, passé ce délai, sa famille sera attribuée à un autre candidat. Des membres de la famille ou des amis du candidat ne pourront en aucun cas bénéficier de cet hébergement (excepté sur demande motivée).

Les familles genevoises accueillent les candidats bénévolement. Il est ainsi demandé aux candidats de se comporter avec elles en observant les règles élémentaires de politesse, d'éducation et de savoir vivre.

REPAS

Les candidats reçoivent, dès leur arrivée et aussi longtemps qu'ils restent en compétition, deux bons par jour d'un montant de CHF 20.- chacun (non cumulables) à faire valoir dans les restaurants partenaires proches des épreuves.

En cas d'élimination, les artistes qui souhaitent rester à Genève doivent pourvoir eux-mêmes à leurs frais d'hébergement (sauf arrangement préétabli avec la famille d'accueil) et de subsistance.

TRANSPORTS

Les candidats recevront, le jour de l'enregistrement officiel à Genève, un laissez-passer dont ils devront se munir pendant toute la durée du concours. Véritable carte d'identité du Concours, ce document leur ouvrira l'accès aux épreuves publiques et leur permettra de recevoir un billet gratuit à la Finale. De plus, ce laissez-passer sert également d'abonnement aux transports publics genevois durant toute la durée du concours.

FRAIS DE VOYAGE

Le Concours offre aux candidats admis aux épreuves finales (dès la Demi-Finale), sauf s'ils viennent de Suisse ou d'un rayon inférieur à 300 km autour de Genève, le remboursement de 50% des frais de voyage – avec un maximum de 700 CHF (billet d'avion en classe économique ou de train en 2^{ème} classe ou l'équivalent de ce dernier pour un voyage en voiture).

ASSURANCES

Le Concours n'est pas responsable des coûts de maladie et/ou d'accident des candidats lors de leur séjour à Genève.

DEROULEMENT DU CONCOURS

PRESELECTIONS

Le but des présélections sur support vidéo est d'écartier les candidats qui n'auraient pas le niveau pour participer aux épreuves publiques du Concours. Cette écoute a lieu en huis-clos en présence du Jury de présélection, composé de cinq membres, dont au moins deux membres du Jury officiel du concours de percussion 2019, dans un studio garantissant les meilleures qualités de visionnement. Les noms des candidats sélectionnés seront publiés sur notre site internet avant le 30 juin 2019. Ils seront avertis personnellement et recevront avant le 30 juin 2019 la convocation officielle mentionnant le lieu et l'heure auxquels ils devront se présenter à Genève.

ENREGISTREMENT OFFICIEL DES CANDIDATS SELECTIONNES :

Les candidats doivent obligatoirement être présents à l'heure fixée à la journée d'enregistrement officiel (des dérogations peuvent être exceptionnellement accordées pour de justes motifs). Elle se déroule en deux temps.

A. Enregistrement officiel (entre 9h et 12h) :

La convocation officielle envoyée en juin mentionne le lieu et l'heure auxquels ils devront se présenter à Genève. Les candidats se muniront de la convocation officielle et de leur **passport**. La participation des candidats au concours ne deviendra définitive qu'après l'enregistrement officiel.

B. Détermination de l'ordre de passage :

Au vu des spécificités de la discipline percussion, la Commission artistique du concours de Genève a décidé de ne pas procéder à un tirage au sort général.

Les participants seront répartis en fonction des œuvres choisies et des instrumentations. L'ordre de passage et les horaires des épreuves seront communiqués à tous les participants lors d'une réunion générale de planification, prévue le jour de l'enregistrement officiel à 16h.

L'ordre de passage fixé lors de cette séance pourra être modifié pour chacune des épreuves du concours en fonction des spécificités d'instrumentation et de programme. Les candidats en seront informés à l'issue de la communication des résultats de chaque épreuve.

De manière générale, le Concours s'engage à respecter les horaires fixés pour chaque candidat. De même chaque candidat, une fois l'ordre de passage et l'horaire connus, a l'obligation de se présenter avant chaque épreuve dans les délais qui lui auront été communiqués.

EPREUVES PUBLIQUES:

Le Concours comporte les étapes suivantes :

- 1^{er} Tour : Récital I
- 2^{ème} Tour : Récital II
- 3^{ème} Tour : Demi-Finale
- 4^{ème} Tour : Finale (avec orchestre)

Les résultats sont proclamés après chaque épreuve.

Les décisions du jury sont irrévocables.

2. PRIX ET RECOMPENSES

PRIX OFFICIELS

Le Concours de Genève dispose de prix officiels d'un montant de :

- 1^{er} prix CHF 20'000.-
- 2^e prix CHF 12'000.-
- 3^e prix CHF 8'000.-

PRIX SPECIAUX

- Prix du Public : CHF 1'500.-
- Prix Jeune Public : CHF 1'000.-
- Prix des Etudiants : CHF 1'000.-
- Prix spécial « Yamaha Young Artists Scholarship » : Deux concerts avec la section percussion de l'Orchestre de la NDR Elbphilharmonie.
- Prix spécial « Bergerault » : un Marimba 5 octaves d'une valeur de 16.000 Euros

Le Prix du public est décerné par les spectateurs de l'épreuve Finale.

Le Prix Jeune Public est décerné par des élèves des écoles de musique genevoises.

Le Prix des Etudiants est décerné par des étudiants de l'Université de Genève et de la Haute Ecole de Musique de Genève

Le Prix spécial « Bergerault » est décerné par le Jury

Prix spécial « Yamaha » est décerné par le Jury

REMISE DES PRIX

Les prix, récompenses et diplômes signés par le Président du Jury, la Présidente et le Secrétaire général du Concours de Genève, sont remis aux lauréats durant la cérémonie de remise des prix qui a lieu à l'issue de la Finale.

ENREGISTREMENT

Les épreuves finales (demi-finales et finales) sont filmées, enregistrées et diffusées en streaming live. La direction du Concours se réserve le droit de choisir les extraits des enregistrements des premiers prix pour l'édition d'un CD. Les candidats retenus aux épreuves finales, Demi-Finale et Finale, recevront chacun un enregistrement de leurs prestations. Cet enregistrement ne peut en aucun cas être diffusé d'une quelconque manière que ce soit sans l'accord du Concours. Le candidat est responsable vis-à-vis des autres ayants droit dans le cas d'une utilisation abusive.

Les lauréats renoncent à tout droit sur l'enregistrement audio et/ou vidéo et à la diffusion radio et/ou télévision et/ou internet des épreuves du Concours de Genève.

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX LAUREATS

En marge de ses prix officiels, le Concours de Genève a développé un programme de soutien aux lauréats. Le programme comprend deux ans d'organisation de concerts, ainsi que des enregistrements de CD, des tournées internationales, un festival et des ateliers de formation professionnelle.

Le programme est géré par l'agence de concert officielle du Concours de Genève : Agence de concerts Promusica-Genève.

Les lauréats s'engagent à honorer les différents engagements offerts dans le cadre du présent concours durant une période de deux ans après la fin de cette édition.

3. JURY

La Commission artistique du Concours nomme souverainement les membres du Jury. Leur nombre est de 7. Ceux-ci sont choisis pour leur renommée internationale dans le monde de la musique, sans tenir compte d'aucune considération raciale, idéologique, politique ou linguistique.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DU JURY :

Le Concours de Genève impose aux membres des Jurys de respecter un règlement très strict, qui définit des règles générales et des procédures de votes différenciées suivant l'étape de la compétition. Les points principaux de ce règlement sont les suivants :

- Les présélections se font par le visionnement des enregistrements vidéo envoyés par les candidats. Au moins deux membres du jury final, dont le Président, font partie du jury de présélection.
- Les membres du Jury s'abstiennent de voter pour les candidats étant ou ayant été leurs élèves réguliers durant les deux années civiles précédant le concours, à l'exception de l'épreuve finale.
- Les membres du Jury s'interdisent de communiquer avec les participants ou leurs proches durant la durée de leur engagement dans la compétition. Ils sont tenus de respecter le principe de confidentialité.
- Le Président du Jury vote comme les autres membres. En cas d'égalité, sa voix compte double.
- Les Prix officiels sont attribués en deux phases : le Jury choisit, dans un premier temps, le meilleur des finalistes, puis décide, dans un second temps, si celui-ci mérite un Premier Prix.
- Tous les prix ne sont pas obligatoirement décernés.

MEMBRES DU JURY DE PERCUSSION 2019 :

Philippe **SPIESSER** - France - Président
Daniel **DRUCKMAN** - USA
Fritz **HAUSER** - Suisse
Marta **KLIMASARA** - Pologne/Allemagne
Aiyun **HUANG** - Taïwan/Canada
Isao **NAKAMURA** - Japon/Allemagne
Hèctor **PARRA** - Espagne

Dès la fin de la première épreuve, deux ou trois membres du Jury se tiennent à la disposition des candidats non retenus pour la suite de la compétition pour commenter leurs prestations.

Les délibérations du jury sont régies par un règlement interne. Elles sont irrévocables et sans appel.

4. DIVERS

PROGRAMME

Les candidats sont tenus de communiquer leur programme avant la date butoir du 2 mai 2019. Celui-ci devra être validé par l'administration du Concours de Genève. Toutefois, les candidats ont la possibilité de le modifier encore jusqu'au 15 juillet 2019. Passé ce délai, plus aucun changement ne pourra être apporté au programme, à moins que cela soit requis par la Commission artistique du Concours.

PARTITIONS

Les candidats sont supposés utiliser les partitions originales des œuvres qu'ils interprètent. Le Concours de Genève ne peut être tenu responsable d'éventuelles fraudes de la part d'un candidat en ce domaine (utilisation publique de copies illégales). Les candidats sont tenus de fournir à la direction du Concours les partitions qu'ils présentent à leur programme. Ils peuvent le faire lors de l'enregistrement officiel à Genève.

INSTRUMENTARIUM

Le Concours de Genève met à la disposition des candidats un instrumentarium très complet. A son arrivée, le candidat pourra choisir les instruments avec lesquels il veut jouer. Il gardera dans la mesure du possible les mêmes instruments pour toute la durée du concours. Le candidat est autorisé à apporter ses propres instruments, dont il dressera la liste au moment de son inscription. Le Concours de Genève se réserve le droit de refuser la proposition du candidat dans sa totalité ou partiellement.

ŒUVRES IMPOSEES

Deux œuvres imposées ont été commandées à des compositeurs de renom pour le concours de percussion 2019. Les partitions seront envoyées aux candidats sélectionnés dans le courant du mois de juillet.

- Pour le Récital 2, une pièce pour marimba solo a été commandée à **Michael Jarrell**
- Pour la Demi-Finale une œuvre pour percussion, électronique et clarinette basse a été commandée à **Pierre Jodlowski**

ACCOMPAGNATEURS

Le Concours de Genève met à la disposition des candidats des clarinettes-basse officiels. Deux répétitions sont prévues avant l'épreuve de Demi-finale. Les candidats sont tenus de jouer avec les clarinettes-basse officiels du concours.

PERSONNEL TECHNIQUE

Le Concours de Genève met à la disposition des candidats le personnel technique pour la régie (instruments de percussion), la diffusion du son et de la vidéo, ainsi que le matériel nécessaire (écran, beamer, etc...). Les candidats veilleront à remplir le plus complètement et précisément possible les fiches techniques des pièces qu'ils proposent. **Voir Annexe.**

COURS DE MAÎTRE

Le Concours de Genève offre trois jours de cours de maître exceptionnel avec trois membres du Jury de percussion 2019 à l'issue de la compétition, les 22, 23 et 24 novembre 2019. Le Jury désignera quatre participants parmi les candidats du concours. Les candidats désirant participer à la sélection sont priés de s'annoncer le jour des inscriptions et de prévoir leur voyage de retour en conséquence (vol ouvert etc.).

5. CALENDRIER ET PROGRAMME DES EPREUVES

CALENDRIER 2019

Mai	2	Délai d'inscription
Juin	3-4	Présélections vidéo
Juillet	15	Délai d'envoi du programme définitif
Novembre	9	Arrivée des candidats, enregistrement officiel. Ordres de passage pour le 1 ^{er} Tour. Communication générale
	11-12	1 ^{er} tour : Récital I
	15-16	2 ^{ème} tour : Récital II
	18	3 ^{ème} tour : Demi-Finale
	21	4 ^{ème} tour : Finale avec orchestre
	22-24	Cours de maître

PROGRAMME

Les candidats peuvent choisir l'ordre dans lequel ils souhaitent interpréter leur programme pour chaque épreuve.

Les pièces choisies pour la présélection peuvent être reprises lors des tours suivants.

PRÉSÉLECTION SUR VIDÉO (FICHER OU DVD)

(voir les spécifications de l'enregistrement)

A. 1 pièce de clavier à choisir dans la liste suivante :

- | | | |
|----|--------------|-----------------|
| 1. | F. Donatoni | Omar I et/ou II |
| 2. | P. Hurel | Loops II |
| 3. | P. Hurel | Loops IV |
| 4. | M. Matalon | Short Stories |
| 5. | B. Mantovani | Moi, jeu... |
| 6. | Y Sueyoshi | Mirage |

B. 1 pièce de multi-percussion à choisir dans la liste suivante :

- | | | |
|-----|-----------------|-------------------------------------|
| 1. | I. Xenakis | Rebonds A et B |
| 2. | K. Volans | She who sleeps with a small blanket |
| 3. | M. Ishii | Thirteen drums |
| 4. | F. Durieux | Incidences |
| 5. | M. Jarrell | Assonance VII |
| 6. | H. Parra | Mineral Life |
| 7. | Y. Taira | Monodrame 1 |
| 8. | J. Torres | Proteus |
| 9. | KH. Stockhausen | N°9 Zyklus |
| 10. | I. Xenakis | Psappa |
| 11. | J. Wood | Rogosanti |
| 12. | H. Lachenman | Intérieur I |
| 13. | B. Ferneyhough | Bone Alphabet |
| 14. | N. Fukushi | Ground |
-

1^{er} TOUR : RÉCITAL 1 MAX 40 CANDIDATS – TOTAL A + B : MAX 23'
10-11-12 novembre

<u>A. 1 pièce de clavier à choisir dans la liste suivante :</u>			<u>Env.</u>
1.	F. Donatoni	Omar I ou II	5' ou 8'
2.	P. Hurel	Loops II	8'
3.	P. Hurel	Loops IV	10'
4.	M. Matalon	Short Stories	10'
5.	B. Mantovani	Moi, jeu...	9'
6.	Y. Sueyoshi	Mirage	7'
7.	P. Manoury	Solo de Vibraphone	7'
8.	A. Miyoshi	Ripple	9'
9.	J. M. López López	Calculo Secreto	8'
10.	KH. Stockhausen	Vibra Elufa	10'
11.	E. Denisov	Schwarze Wolken	10'
12.	Y. Taïra	Convergence I	9'
13.	A. Viñao	Khan variations	10'
14.	F. Martin	Encore le Style de l'Acier	8'

<u>B.1 Pièce pour multi-percussion au choix dans la liste</u>			<u>Env.</u>
1.	I. Xenakis	Rebonds A + B	13'
2.	K. Volans	She who sleeps with a small blanket	14'
3.	M. Ishii	Thirteen drums	13'

2^e TOUR : RÉCITAL 2 MAX 16 CANDIDATS – TOTAL A+B+C : MAX 30'
15-16 novembre

A. Œuvre imposée pour clavier, commande du concours (env. 10')

Marimba solo

Compositeur : Michael Jarrell

<u>B. Pièce pour multi-percussion au choix dans la liste</u>			<u>Env.</u>
1.	F. Durieux	Incidences	11'
2.	M. Jarrell	Assonance VII	11'
3.	H. Parra	Mineral Life	12'
4.	Y. Taïra	Monodrame 1	14'
5.	J. Torres	Proteus	12'
6.	KH. Stockhausen	N°9 Zyklus	14'
7.	I. Xenakis	Psappa	13'
8.	J. Wood	Rogosanti	11'
9.	H. Lachenman	Intérieur I	15'
10.	B. Ferneyhough	Bone Alphabet	11'
11.	N. Fukushi	Ground	15'

C. Une ou plusieurs pièce(s) au libre choix

exprimant la personnalité du candidat (durée B+C : max 20') Sans électronique

3° TOUR : DEMI-FINALE - MUSIQUE ET ÉLECTRONIQUE - MAX 6 CANDIDATS –ENV. 40'
18 novembre

- A. Œuvre imposée de musique de Chambre (env. 15')
Percussion – Clarinette Basse – avec électronique
Compositeur : Pierre Jodlowski

- B. Programme libre solo avec possibilité de pièces avec électronique (max 25')

4° TOUR : FINALE AVEC ORCHESTRE : 3 CANDIDATS - MAX 45'
21 novembre

- A. Programme libre solo avec possibilité de pièces avec électronique **et/ou** vidéo (max 25')

- B. Concerto imposé pour percussion et orchestre
P. Eötvös : Speaking Drums (env. 20')

Orchestre de la Suisse Romande
Direction : Julien Leroy

6. ANNEXE

Conditions pour l'interprétation des pièces avec électronique

Les programmes du 3^{ème} tour et de la Finale laissent la possibilité aux candidats de jouer des œuvres mixtes, instrumentation libre avec des sons fixés et/ou traitement en temps réel.

Le Concours met à disposition un régisseur son et un régisseur vidéo (pour la Finale) lors des répétitions et du concert.

Les répétitions des pièces mixtes auront lieu uniquement dans la salle prévue pour les épreuves du concours.

Matériel audio et informatique mis à disposition pour le 3e tour et la finale

- 4 Haut-parleurs (4 canaux indépendants) disposés en quadriphonie autour du public
- 1 table de mixage CL3 Yamaha + 1 RIO 1608
- 2 retours et/ou ear monitor
- microphones statique ou dynamique (KM 184, SM57, e904, Re20, etc.)
- 1 ordinateur Apple Macbookpro 2,8 GHz intelcore i7, 16 GB de RAM
- logiciels : Max 7 (cycling74), Live 10, Protools 12, Pure Data
- pédale de déclenchement reliée à l'ordinateur
- 1 contrôleur midi BCF2000

Les candidats doivent envoyer avec leur dossier d'inscription pour chaque pièce mixte :

- La partition de l'œuvre mixte et sa notice
- L'implantation souhaitée du dispositif
- La fiche technique complète du dispositif et description de l'œuvre
- Les éléments nécessaires à l'exécution (fichiers audio, patch Max, librairies externes, etc.) Ceux-ci devront être téléchargés sur le site d'inscription ou envoyés par transfert de fichier avant le délai d'inscription

Le(a) candidat-e est tenu(e) de maîtriser son dispositif. S'il/elle le souhaite, il/elle peut être assisté par son propre ingénieur du son (qui devra utiliser le matériel mis à disposition). Le temps prévu pour la mise en fonction et la répétition ne pourra être dépassé en aucun cas,

Si une pièce requiert un dispositif différent que celui mis à disposition (capteur, contrôleur, etc.) il devra être fourni par le candidat qui sera responsable de son bon fonctionnement.

Le concours se réserve le droit de refuser une pièce mixte si elle est jugée trop complexe à mettre en œuvre.

Matériel vidéo mis à disposition pour la finale

La liste sera mise en ligne dans le courant du mois de septembre 2019.